

L'intégration linguistique des immigrants en terre francophone

Recommandations des Organismes linguistiques de la Communauté française de Belgique, de France, du Québec et de Suisse romande

En décembre 2001 s'est tenu à Neuchâtel un Séminaire sur l'intégration des migrants en pays francophone. Ce séminaire découlait d'une initiative des organismes linguistiques des "pays et régions francophones du nord", à savoir le Conseil supérieur de la langue française et le Service de la langue française de la Communauté française de Belgique, le Conseil supérieur de la langue française et la Délégation générale à la langue française et aux langues de France, le Conseil de la langue française et l'Office de la langue française du Québec, la Délégation à la langue française de Suisse romande. Il a réuni une quarantaine de spécialistes, universitaires, administratifs ou politiques des quatre pays et abouti à l'élaboration de 6 recommandations qui ont été adoptées par l'ensemble des organismes susmentionnés puis entérinées par leurs autorités respectives¹.

Par cette initiative, les organismes francophones concernés – dont le mandat, par définition, porte essentiellement sur des questions linguistiques à propos du français – souhaitaient confronter la manière dont chacun d'entre eux aborde la question des "autres" langues présentes sur leur territoire en raison des migrations importantes que nos sociétés connaissent aujourd'hui ainsi que les conséquences, en termes d'intégration et d'identité des populations immigrées, des politiques qu'ils poursuivent.

Loin de se limiter à une politique de défense de la langue française, ces organismes ont fait ainsi le choix d'aborder plutôt ces questions de politique linguistique – et sociale – dans

une perspective qu'on pourrait qualifier d'"écologique" (Calvet 1999). Ils sont partis d'un double constat:

- la nécessité, dans les pays et régions francophones, de faire de la langue française une *langue d'accueil* pour l'ensemble des citoyens, une langue qui soit le fondement du lien social et civique;
- la nécessité de faciliter aux migrants l'intégration dans la vie publique et sociale et de garantir à leurs enfants l'accès à l'ensemble des filières scolaires.

La maîtrise de la langue est un facteur important et bien reconnu d'intégration réussie. Mais elle doit aussi s'accompagner – en tenant compte des circonstances propres à chacun des quatre pays – d'une reconnaissance des compétences linguistiques préalablement acquises par les migrants dans leur(s) langue(s) d'origine. C'est dans l'articulation de ces deux dimensions, accueil et soutien en français ET reconnaissance des compétences initiales, que réside l'originalité et la nouveauté des positions adoptées dans le cadre de ce colloque. Ces positions sous-tendent par conséquent les recommandations qui ont été adoptées à la fin du colloque et qui s'inscrivent sur trois axes:

- une conception de la langue française, comme langue commune, qui doit sous-tendre la politique linguistique en ce domaine;
- des mesures à prendre afin de favoriser l'apprentissage du français par l'ensemble des migrants;
- la place et le statut qui doivent être octroyés aux langues d'origine des migrants.

Les Actes de ce colloque vont paraître prochainement. Mais ce sont les recommandations qui en sont issues que nous souhaitons faire connaître ici, afin de présenter ce que pourrait être une politique de la langue volontariste, soucieuse d'intégration, tout en étant ouverte à la diversité des langues.

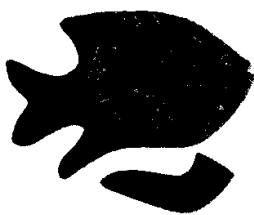
Les recommandations²

1. Statut de la langue française

Dans les quatre pays et régions concernés, le français est la *langue commune*, seul ou en conjonction avec d'autres langues. Quel que soit son statut pour chaque individu (langue maternelle, langue seconde ou étrangère), il est l'affaire de tous et constitue le vecteur de la vie civique. En conséquence, il importe de donner aux personnes nouvellement arrivées la possibilité d'acquérir une maîtrise satisfaisante de cette langue, maîtrise qui est indispensable à la vie civique.

2. Cibler les actions linguistiques

A cette fin, il est recommandé d'œuvrer prioritairement dans le domaine scolaire et dans le monde du travail. Mais il est également nécessaire de déployer d'autres moyens pour atteindre certaines populations qui, trop souvent, échappent aux services offerts par la société d'accueil, notamment des femmes ou des mères au foyer.



3. Faciliter l'accès aux services

Parallèlement il importe de faciliter dans la mesure du possible, à ceux qui maîtrisent encore insuffisamment le français, l'accès aux principaux services auxquels ils ont droit.

Pour ce faire, un effort doit être entrepris dans deux directions:

- rendre accessibles les textes administratifs rédigés en français et qui ont une incidence sur la vie quotidienne, notamment en suivant les règles aujourd'hui connues de rédaction compréhensible;
- favoriser l'instauration de médiateurs dans le cadre de certains services, médicaux et juridiques par exemple.

4. Construire le français comme langue commune

Le français joue à l'école un rôle central. A ce titre, il doit faire l'objet d'une attention particulière, notamment pour les élèves qui rencontrent des difficultés linguistiques oblitérant leur accès aux savoirs enseignés.

Cette situation du français comme "langue de l'école" ne représente pas nécessairement une évidence acquise pour tous: en conséquence elle doit être l'objet d'une prise de conscience, d'une construction réfléchie et d'une didactique spécifique.

5. Prendre appui sur les connaissances langagières des élèves

Tout apprentissage bien conçu doit prendre appui sur les connaissances acquises au préalable par les élèves. L'apprentissage de la langue française ne saurait se réaliser favorablement si la compétence en langue d'origine des élèves est ignorée ou déniée. Dans une perspective socio-professionnelle, la diversité des connaissances linguistiques constitue d'ailleurs, tant pour l'individu que pour la société, un atout qui n'est pas à négliger. Dans cette optique, il est recommandé:

1) de favoriser les démarches didactiques qui respectent et mettent en valeur les connaissances linguistiques de chacun (perspective comparative, démarches d'éveil et d'ouverture à la diversité linguistique, etc.);

2) de mettre en œuvre des mesures pour éviter, là où ils existent, une marginalisation de fait des cours de langues et cultures d'origine.

6. Reconnaître les connaissances langagières des élèves

Parallèlement, il importe de réfléchir, en fonction des situations propres aux différents pays, aux moyens de reconnaître, au plan curriculaire, les compétences des élèves dans leur langue d'origine.

Notes

¹ En Suisse, la Conférence intercantonale de l'Instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP) a pris acte de ces recommandations en date du 20 septembre 2002. Elle les a transmises à sa conférence des chefs de service pour examen et propositions éventuelles ainsi qu'aux services cantonaux des étrangers pour information.

² Les recommandations originales sont en fait précédées d'un texte de présentation proche de l'introduction proposée ici. Cette partie a toutefois été adaptée afin de prendre en compte le contexte général du numéro.

Bibliographie

CALVET, L.-J. (1999): *Pour une écologie des langues du monde*. Paris, Plon.
DE PIETRO, J.-F. [Ed.] (à paraître): *L'intégration linguistique des immigrants en pays francophone*. Editions LEP.

Jean-François de Pietro

Collaborateur scientifique à l'IRDP, membre de la Délégation à la langue française de la Suisse romande, membre du comité de rédaction de la revue *Babylonia*.